



Huissier annule un échelonnement sans motif

Par **Sheytam**, le **05/09/2020** à **10:37**

Bonjour,

J'ai quelques questions concernant les droits sur ma dette.

Ayant une dette de 15 000 euros, j'ai remboursé 6000 en une fois, et avec mon huissier et l'accord de mon créancier, nous avons décidé de rembourser avec des mensualités de 500 euros le reste.

J'ai remboursé 500 euros par mois pendant 10 mois déjà, sans défaut de paiement, j'ai toujours payé en temps et heure. Donc sur la dette, ne reste plus que 3000 environ.

Or, l'huissier m'appelle et m'informe que je dois payer le restant immédiatement sous peine d'être saisi.

Cependant, nous avons eu un accord préalable sur un échelonnement. Est-ce qu'il a le droit d'oublier cet accord et demander le restant dû, sans motif, alors que j'ai toujours payé ma dette ? Y'a t-il un recours possible au vu de ma bonne foi et que j'ai toujours payé ?

Merci d'éclairer ma lanterne de novice !

Par **amajuris**, le **05/09/2020** à **11:07**

bonjour,

dans votre situation, un échancier de paiement est toujours un accord amiable.

comme l'huissier est le mandataire de votre créancier, vous devez vous adresser à votre créancier.

salutations